
Terre de l'homme

Dix questions posées à Didier Roques, maire de Siorac en Périgord

Vie citoyenne et municipale. Dix questions posées à Didier Roques, maire de Siorac-en-Périgord.



Didier Roques,
Maire de Siorac-en-Périgord,
pour Terre-de-l'Homme,

Répond à 10 questions

1. **Didier Roques** vous êtes maintenant bien calé dans vos prérogatives de maire et vous semblez affronter les épreuves avec lucidité, calme, compétence et sérieux. Tout le monde peut s'en réjouir.

Le 6 octobre une vingtaine de vos collègues ont manifesté à la gare de Villefranche-du-Périgord pour affirmer leur soutien vigilant à la pérennité de la ligne ferroviaire placée sous l'épée de Damoclès. Pris par d'autres missions vous avez délégué **Sandrine Bruneteau** pour témoigner de votre conviction qu'il faut garder la ligne pour les diverses raisons que l'on devine. Le conseil municipal de Siorac a l'honneur de compter en son sein le benjamin du conseil régional. Cette instance est souveraine pour la pérennité de la ligne et pour ses choix. Avez-vous eu l'assurance que pour celui-ci, malgré les vicissitudes de notre temps, disproportion énorme entre les recettes et les dépenses alliée à l'irrésistible pandémie, les objectifs et engagements tacites de sa présidence ne seront pas remis en cause ?

Didier Roques :

Concernant la ligne ferroviaire d'Agen, nous sommes restés dans la perspective que la Région ferait tout pour la conserver, avec la réfection à long terme et l'entretien de celle-ci. Tous les maires doivent se battre ensemble, afin de garder toutes ses gares, seul service de proximité restant. Nous avons en effet, au sein de notre Conseil municipal le benjamin de la Région Nouvelle-Aquitaine, **Benjamin Delrieux** est un ardent défenseur de notre territoire rural et de tout ce qui en fait un territoire dynamique et attractif. L'attractivité de notre territoire passe inéluctablement par la défense du

rail et c'est le sens du combat qu'il mène à Bordeaux. Au sein de la majorité d'**Alain Rousset**, Benjamin œuvre à la défense des deux lignes qui nous traversent, Bordeaux-Sarlat et bien entendu la ligne Périgueux-Agen. Cette dernière va nécessiter pour sa sauvegarde une importante régénération, régénération qui incombe de fait à la S.N.C.F. Pour rappel en ce qui concerne la ligne Bordeaux-Sarlat et les travaux du tronçon Bergerac-Libourne, la Région aux côtés des autres collectivités a participé au financement des travaux et ce, et c'est important à noter, en dehors de ses compétences.

Alain Rousset et sa majorité ont fait un choix clair, c'est celui du maintien de l'ensemble des lignes de TER, des lignes essentielles à la vie de nos territoires.

Benjamin Delrieux tient à rappeler ce choix mais s'engage aussi à défendre ardemment la ligne Périgueux-Agen et à rappeler à la S.N.C.F. et à l'Etat leurs responsabilités quant à la régénération de cette ligne.

2. Une idée fait son chemin. Il s'agit d'ériger un modeste mémorial, d'une part, pour toutes les victimes des accidents immanents à la construction du tunnel ferroviaire majeur de la ligne et, d'autre part, d'associer les noms des victimes de la collision frontale du siècle dernier ainsi que ceux des deux techniciens du bâtiment qui churent d'un viaduc larzacois. Seriez-vous favorable à ce que ce lieu mémoriel soit implanté à Siorac ?

Didier Roques :

Ayant discuté à ce sujet avec vous, nous serions favorables à ce que la commune de Siorac-en-Périgord accueille ce lieu mémorial, il serait bien évidemment implanté aux abords de la Gare.

3. Siorac a été le point de connexion du chemin de fer à voie étroite amenant le lignite de Merle au siècle dernier. Dans le cadre de l'adressage pensez-vous qu'il serait judicieux de rappeler cette épopée ouvrière avec le nom du conducteur de ces convois miniers en rappelant ce passé au niveau de la voie communale qui recouvre l'assiette de ce chemin de fer déposé ?

Didier Roques :

Ce sujet sera évoqué avec la commission en charge de l'adressage et l'organisme qui nous suit (ATD24), **tout le monde n'est pas favorable** à cette idée au sein du Conseil municipal.

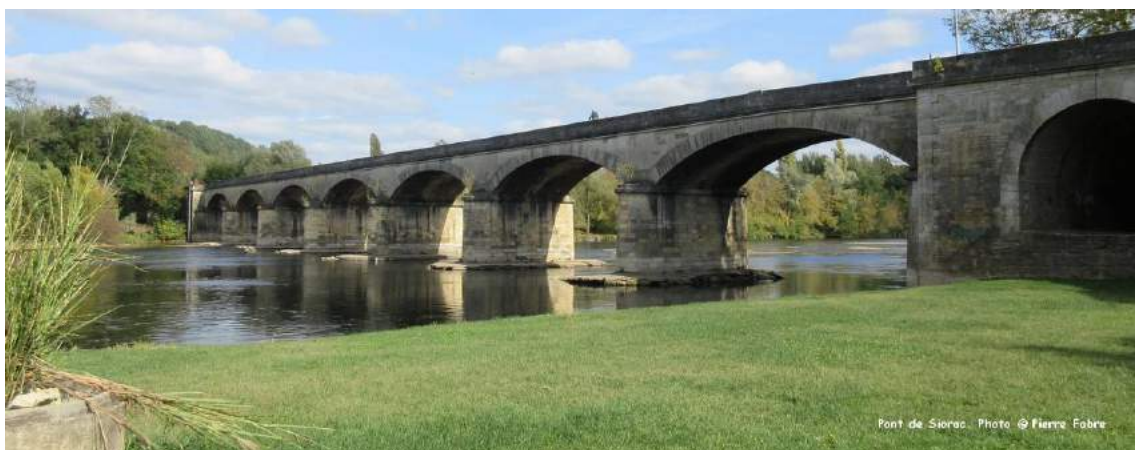


Pont de Petit Campagne de Siorac lors de son démantèlement.
Photo © Pierre Fabre



Pont de Petit Campagne de Siorac. Photo © Pierre Fabre

21/07/2020 09:38



"La Dordogne rivière historique des gabarriers ou fleuve majestueux... peu importe ! Elle est notre souveraine bucolique et insaisissable à l'envi".

4. Une première esquisse, pour pérenniser le rôle de Siorac dans cette odyssée minière, par le truchement du budget participatif avait obtenu un accueil favorable. L'idée, faute de temps et de moyens pour réunir les partenaires, n'avait pas été poursuivie. Pensez-vous, pour le prochain budget participatif, qu'il faudrait reprendre cette idée ?

Didier Roques :

Domage que l'idée, faute de temps n'ait pas vu le jour, mais il faut l'aide de partenaire en espérant que dans l'avenir, il y aura encore des budgets participatifs, cela reste une très bonne initiative.

5. Quand **Jean-Pierre Riehl** s'est démis de ses prérogatives de maire **Michel Rafalovic**, alors Maire du Coux, avait émis l'idée d'une commune nouvelle réunissant les deux berges de la Dordogne. A priori ce concept n'a pas vraiment séduit sur la rive gauche. Les élus sioracois tiennent, a priori, à rester dans le périmètre

pluriséculaire laissé par les générations précédentes. Selon-vous les timides réformes territoriales, somme toute très limitées, sont-elles des atouts ou des pertes de souveraineté préjudiciables à l'intérêt général ?

Didier Roques :

Nous n'avons pas besoin de mariage entre deux communes pour mutualiser les moyens, par exemple nous avons en commun avec Marnac, la secrétaire de mairie et avec la commune du Coux-et Bigaroque /Mouzens, nous avons acheté une balayeuse pour l'entretien de nos communes.

6. La loi sur la parité fait que les bureaux municipaux, dans les communes de 1 000 habitants et plus, sont équilibrés. Siorac a fait plus encore en évitant une quelconque préséance entre les quatre maires-adjoints. Dites-nous quelques mots sur cette belle réussite qui vous honore.

Didier Roques :

Oui je suis fier de notre commune avec la parité au sein de notre Conseil municipal. L'ordre de nos adjoints s'est fait naturellement, ils peuvent dans toutes les circonstances, me représenter et prendre les décisions en mon nom.



7. La communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède qui enchâsse Siorac compte deux piliers majeurs le maire de Larzac, qui la préside, et le maire de St Cyprien qui en détient la première vice-présidence. Vous passez pour être en excellentes relations avec les deux, cependant Siorac, troisième commune de cette entité, n'a pas obtenu, ni sollicité, de vice-présidence dans cette assemblée. Est-ce un pur hasard ou y-a-t-il une subtilité qui explique ce particularisme ?

Didier Roques :

En ce qui concerne la Communauté de Communes Vallée Dordogne / Forêt Bessède (C.C.V.D.F.B.) et ses Vice-Présidences, je suis délégué au côté de **Serge Orhand** en charge de la compétence Scolaire qui comprend 600 élèves et 8 écoles. Nous sommes 3 délégués en plus des vice-Présidents pour travailler sur des sujets précis. **Henri Bouchard**, Maire de Castels et Bézenac, délégué en charge du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) au côté de **Christian Léothier**, Maire du Pays de Belvès, **Sébastien Fongauffier**, Maire de Grives est quant à lui délégué auprès de **Jacques Migniot**, Adjoint au Coux et Bigaroque / Mouzens pour s'occuper de l'économie.

8. Le 11 mars 2023 le toponyme de **Siorac-en-Périgord** aura 100 ans. Précédemment, officiellement, c'était **Siorac & Fongauffier**. Votre prédécesseur **Numa Lavelle** obtint, après deux tentatives infructueuses, de changer le nom en invoquant, déjà, l'opportunité touristique. Envisagez- vous pour ce centenaire de donner du relief à cette date ?

Didier Roques :

2023, le nom de Siorac-en-Périgord fêtera ses 100 ans et j'espère que nous pourrons fêter cela en temps et en heure. Des manifestations animeront ce centenaire tout au long de l'année.

9. Souvent, trop souvent, les communes proches des cours d'eau, connaissent des drames liés aux crues. Depuis que la Dordogne est régulée par ses barrages elle semble bien moins menaçante. Sommes-nous à l'abri de défaillances... ce n'est pas du tout certain. Ne pensez-vous pas qu'il faudrait promouvoir une réunion citoyenne sur ce thème ?

Didier Roques :

Siorac-en-Périgord sur les berges de la Dordogne, est bien évidemment susceptible de subir une crue exceptionnelle comme dans d'autres différents départements de France. Le changement climatique peut nous amener à penser que cela se reproduira comme par le passé malgré les différents barrages créés au siècle dernier.

Nous ne sommes pas à l'abri de pluie diluvienne comme en Mai 2008 ou Janvier 2017 où notre rivière sortie du lit. Bien évidemment ses affluents dont la Nauze nous préoccupent lors de tels événements. Depuis 2011, il existe un **Plan de Prévention Risque Inondation (P.P.R.I.)** sur la commune de Siorac en Périgord et un plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) pour pallier à toutes éventualités avec la rivière Dordogne. En ce qui concerne la Nauze, c'est la Communauté de Communes Vallée Dordogne / Forêt Bessède qui doit gérer ces problèmes avec la compétence GEMAPI et c'est le SMETAP qui est l'organisme pour s'occuper de son entretien de ce cours d'eau ainsi que les berges de la Dordogne.

10. La Dordogne dont nous sommes si fiers, selon-vous, est elle une rivière ou est-elle plutôt comme l'émérite géographe **André Perpillou** le démontra dans les années 50, ou comme le chantent **Jean Bonnefon** et **Patrick Salinié**, un fleuve ?

Didier Roques :

Pour ma part la Dordogne est une rivière bien que dans nos dictionnaires, on la considère comme un fleuve. Rivière c'est le lieu de vie autrefois des ses gabares et ses quais, ses livraisons de vins à Siorac avec des points existants comme le Port ou le Chai.

Pierre Fabre

29/10/2020